

MAIRIE DE LÉCHELLE**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 5 AVRIL 2018**

présents : MM. Mmes PAGET G-J, LEGRAND M, BONNIVARD A, MIRVAUX M-C, MICHEL H, BONNY EBOUMBOU B, VERRIER D, KALUZNY S, MICHEL B, GUILLIER J.

absents excusés : MM. Mmes LEMOT É, ANDRIEU J-L, BROUCK G, DAMANDE J-C, EL GHAZI B.

Secrétaire de séance MME Annick BONNIVARD

Délibérations**➤ ADOPTION des dénominations de voies publiques :**

1. dans le bourg, entre la rue Robert Boquet et la rue Saint Aignan, du nom de « **Sente des frelots** »,
2. à Cormeron, le « **Chemin de Chabart** » se situe à gauche en venant du cimetière et relie la rue des Grisards,
3. à Plessis-Pigy, le « **Chemin des clos** » se situe à l'entrée à droite du hameau en venant du bourg,
4. à Richebourg, la « **Sente des écoliers** » relie l'impasse des cours à la rue des Sources,

➤ AUTORISATION de signer le renouvellement de contrat avec la SACPA (convention de fourrière) pour la gestion des animaux errants.**➤ AUTORISATION de signer la convention de mutualisation des dépenses et des recettes RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)****➤ APPROBATION du compte administratif 2017 de la commune :****Fonctionnement**

✓ Dépenses :	294 126.69 €	
✓ Recettes :	379 282.93 €	Excédent de clôture : 85 156.24 €

Investissement

✓ Dépenses :	382 044.44 €	
✓ Recettes :	51 584.47 €	Déficit de clôture : -330 459.97 €

➤ VOTE du compte de gestion 2017 de la commune.**➤ AFFECTATION du résultat de 2017 de la commune :**

- Excédent global cumulé au 31/12/2017	322 042.34 €
- Affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068)	298 414.29 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	23 628.05 €

➤ APPROBATION du compte administratif 2017 du budget de l'eau & assainissement :**Fonctionnement**

✓ Dépenses :	16 568.99 €	
✓ Recettes :	33 755.11 €	Excédent de clôture : 17 186.12€

Investissement

✓ Dépenses :	41 849.17 €	
✓ Recettes :	27 891.17 €	Déficit de clôture : - 13 958.00 €

➤ VOTE du compte de gestion 2017 du budget de l'eau & assainissement.**➤ AFFECTATION du résultat de 2017 du budget de l'eau & assainissement :**

- Excédent global cumulé au 31/12/2017	26 740.38 €
- Affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068)	7 883.67 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	18 856.71 €

➤ VOTE du budget général 2018 de la commune :

Le budget général de la commune est équilibré à 950 000 €

▪ pour la section de fonctionnement à	390 000 €
▪ pour la section d'investissement à	560 000 €

➤ VOTE du budget 2018 de l'eau & assainissement :

Le budget général de la commune est équilibré à 70 000 €

▪ pour la section de fonctionnement à	30 000 €
▪ pour la section d'investissement à	40 000 €

➤ VOTE des trois taxes locales pour 2018 :

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux applicables aux bases d'imposition pour 2018 :

▪ Taxe d'habitation	7.87 %
▪ Taxe foncière	12.35 %
▪ Taxe foncière non bâti	21.38 %

Total des ressources 136 024 € nécessaires et suffisantes à l'équilibre du budget 2018.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 10 avril 2018 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 10 avril 2018

Le Maire,